

► **DISPOSITIF
D'ANCRAGE**
Temporaire



La sangle d'ancrage

La SANGLE D'ANCRAGE est réalisée en sangle tubulaire de 30 mm de large, cousue de manière à avoir une grande boucle et une plus petite permettant le positionnement du mousqueton. Les longueurs standards sont : 0,80 m – 1 m – 1,20 m ; possibilité jusqu'à 2 m. Lors d'une chute, le serrage du dispositif autour de la structure participe à l'absorption d'énergie, réduisant ainsi les efforts transmis.

SÉCURITÉ

L'antichute utilisé doit être impérativement conforme aux normes afin de ne pas développer, lors d'une chute, un pic de force supérieur aux 600 daN autorisés. Une longe n'est pas un dispositif antichute.

FORMATION

Modules « pose et contrôle des dispositifs d'ancrage »,
« travail sur pylône THT ».

QUAND L'UTILISER ?

Lorsque l'intervention est épisodique et son lieu aléatoire et qu'une structure existe : intervention sur pylône THT, dans une charpente, un dispositif d'ancrage telle que la SANGLE D'ANCRAGE est la solution.

On veillera à installer la SANGLE D'ANCRAGE au plus près d'un nœud de charpente, en lui faisant faire le tour de la structure et en repassant son extrémité à l'intérieur de la boucle. Il n'y a plus qu'à tirer et le dispositif d'ancrage est prêt à être utilisé.

L'intervenant connecte son antichute à coulisseau ou enrouleur à la SANGLE D'ANCRAGE.

